

La Secrétaire générale de la Francophonie

N.Réf. : SG/AD/DAPG/GNN/MG/20180705-007

Monsieur Jacques GODFRAIN

Président

Association Francophone d'Amitié et de
Liaison (AFAL)

Carré Belle-Feuille

60 rue de la Belle-Feuille

92100 Boulogne-Billancourt

FRANCE

Paris, le 5 juillet 2018

Objet : Lettre officielle d'accréditation auprès de la Francophonie

Monsieur le Président,

Je tiens à vous informer que le Conseil permanent de la Francophonie, réuni à Paris lors de sa 104ème session du 3 juillet 2018, a décidé d'octroyer à votre organisation, l'Association Francophone d'Amitié et de Liaison (AFAL), une accréditation officielle lui permettant de bénéficier du **statut consultatif** auprès de la Francophonie.

Conformément aux *Directives régissant les relations de la Francophonie avec les OING et les ONG*, ce statut donne notamment à votre organisation le droit d'être consultée sur les réflexions stratégiques, les programmes et les actions de la Francophonie.

Plus précisément, le Titre V des Directives, jointe à la présente lettre, définit les obligations et les prérogatives des OING accréditées. Ainsi, afin de pouvoir donner corps à votre engagement auprès de la Francophonie, votre organisation sera amenée à présenter tous les deux ans, un rapport d'activités détaillant sa participation au rayonnement la Francophonie à travers les projets réalisés.

Par ailleurs, la Charte de la Francophonie prévoit que, « tous les deux ans, le Secrétaire général de la Francophonie convoque une conférence des organisations internationales non gouvernementales ». L'accréditation officielle de votre organisation lui confère le droit de participer à cette Conférence avec **voix délibérative**.

A ce propos, je vous annonce que la prochaine Conférence des OING aura lieu à la mi-septembre 2018 (dates à préciser) à Erevan (Arménie). Vous recevrez dans les meilleurs délais des informations détaillées sur l'organisation de cette Conférence ainsi que sur les modalités de votre participation.

Dans la perspective d'entretenir un dialogue efficace et des relations rapprochées avec votre organisation, je vous félicite pour l'obtention de cette accréditation et vous assure de la volonté inébranlable de la Francophonie à travailler productivement avec la société civile.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Michaëlle JEAN

Pièce jointe :

- *Directives régissant les relations de la Francophonie avec les OING et les ONG*